

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED TBT/W/11
TBT/W/11
2 juillet 1980
Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

PRESENTATION DES NOTIFICATIONS

Note du secrétariat

1. A sa troisième réunion, le 19 juin 1980, le Comité a recommandé un mode de présentation des notifications, étant entendu qu'il reverrait la façon dont cette recommandation aura été appliquée lors de l'examen annuel qui doit avoir lieu à l'automne de cette année (voir TBT/M/3, point C de l'ordre du jour).
2. Afin qu'il soit plus facile aux délégations de présenter au secrétariat, pour distribution, des notifications selon le mode recommandé, il leur est suggéré d'utiliser à cet effet la formule de notification reproduite à l'annexe de la présente note. Le secrétariat est à la disposition des délégations pour leur remettre des exemplaires supplémentaires de la formule.

ANNEXE

ACCORD RELATIF AUX OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

FORMULE DE NOTIFICATION

1 Partie ou organisme	
2 Disposition de l'accord	
3 Produit(s) visé(s), position de la NCCD (le cas échéant, position du tarif douanier national)	
4 Titre du projet	
5 Description	
6 Objectif et raison d'être	
7 Document(s) pertinent(s)	
8 Organe de publication après adoption	
9 Date limite pour la présentation des observations	10 Date proposée pour l'adoption et l'entrée en vigueur